

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° AS352

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----

### ARTICLE 35

Après le mot :

« et »

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 2 :

« les publient. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de l'alinéa 2 est ambiguë et mérite d'être précisée.